Les préparations naturelles en viticulture biologique : soigner la vigne par les plantes

Objectifs
Permettre aux participants de s'approprier la législation, de maitriser la diversité des préparations et de réaliser et utiliser des préparations naturelles sur leur exploitation

Contenu
1) Maitriser la réglementation sur les préparations naturelles en agriculture, connaître les règles de fabrication et les usages des produits de phytothérapie.
Le formateur présentera :
- la législation en vigueur (réglementation sur les préparations naturelles peu préoccupantes, normes des engrais foliaires, législation sur les préparations naturelles réalisées à la ferme).
- les recettes de fabrication (décoction, fermentation, tisanes),
- les utilisations et les modalités d'application (dilution, emploi en foliaire ou au sol, points de vigilance).

2) Connaître la flore et le matériel utilisables pour réaliser des préparations naturelles de plantes et mettre en pratique ses connaissances par la réalisation d'un purin :
- La flore utilisée dans les préparations : mise en culture (consoude, oignon, plantes aromatiques et médicinales...), cueillette sauvage de la flore spontanée (ortie, prêle, fougère...)
- Le matériel de fabrication (cuve, tamis, filtre) et d'application des préparations naturelles (pulvérisation/poudrage),
- Préparation d'un purin de consoude comme exercice de mise en application des informations acquises.

Viticulteurs bio de l'Hérault

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 04/04/2014

Tarifs
Adhérent 0€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements
Loïc Papin
contact@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
Fax. 04 67 06 55 75
N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %

Repas tiré du sac

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

08 avr 2014 09:00 - 17:30 (7hrs)	Chez Florence Guy Château Coujan 34490 MURVIEL LES BEZIERS	Gérard AUGE (Soins des plantes)

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)